



Ville de Mèze

N° 193

ARRÊTE MUNICIPAL

**AUTORISATION
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PLACE CAMILLE VIDAL**

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2212.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, l'arrêté municipal n°36 du 18 juin 1999, relatif aux bruits de voisinage,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par l'association de danse country « BENNET »,

Considérant, qu'en raison de la prestation de l'association de danse country « BENNET » dimanche 4 juin 2023 sur la place Camille Vidal, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de ces réjouissances et d'éviter tout risque d'accident.

ARRETE :

Article 1 : L'association la « BENNET » est autorisée à se produire place Camille Vidal, dimanche 4 juin 2023, de 11h00 à 13h30.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié directement au président de l'association « BENNET ».

Article 3 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 12 avril 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

